

Audience du lundi 25 février 2019 avec les IGEN chargés de la mission Mons/Charvet : Pascal Charvet et Michel Lugnier

<u>Pour le SNES</u>: Xavier Marand, Géraldine Duriez, Frédérique Pénavaire, Catherine Remermier

Cadre général, présentation de P. Charvet : L'orientation présente des dysfonctionnements. Il cite les difficultés d'affectation tout en disant ne pas les confondre avec l'orientation. Plus largement la réussite des élèves notamment au bac ne progresse plus, les inégalités demeurent fortes... Face à ce constat il note l'importance du rôle des PsyEN auprès des équipes, heures dédiées à l'orientation (54 h/an au lycée G et T, 265H en bac pro), partage de compétences entre l'État et la région. Pour M. Charvet, l'État va en sortir renforcé, notamment au niveau académique (SAIO).

En réponse à cette introduction, Xavier Marand réaffirme notre opposition à la disparition des Dronisep, pointe le risque d'une mise en œuvre inégalitaire de la nouvelle compétence d'information sur les métiers et les formations par les régions. Il relève les dérives possibles liées à l'entrée dans les établissements d'organismes pratiquant un lobbying ou de branches professionnelles venues « faire leur marché ».

Concernant les 54 h dédiées à l'orientation au lycée G et T, il rappelle que l'information ne suffit pas. L'enseignant n'a pas le recul ni la formation nécessaires pour accompagner l'élève dans son projet d'orientation. Les PsyEN prennent en compte la dimension psychologique de l'élève. Il rappelle la diminution du nombre de postes au concours de PsyEN et la raréfaction des CIO.

Puis il recadre sur le contenu de la lettre de mission et les points sur lesquels nous souhaitons faire part aux IGEN de nos positions et propositions.

Catherine Remermier dénonce, texte à l'appui, le projet de cadrage national Etat/région qui outrepasse les compétences fixées aux régions par la loi LCAP (voir amendements envoyés par le SNES ci-joints).

Réponses des IGEN :

Les IGEN ont peu de réponses. Le projet de cadre national de référence a été écrit sans eux. Il devrait être réécrit. Ils nous assurent qu'il n'y aura dans leur rapport aucune demande de révision du statut des PsyEN et précisent que ce ne sera pas un énième rapport visant à discréditer les services d'orientation.

Ils feront des propositions pour mettre en place une approche pédagogique de l'orientation qui vise l'acquisition de compétences par les élèves. Les PsyEN sont attendus sur cet aspect et devront accompagner les équipes.

Pour le SNES:

La question de la complémentarité au sein d'équipes pluri professionnelles complètes est portée par le SNES depuis longtemps. En revanche, nous attendons de connaître les propositions du rapport pour renforcer le rôle de l'État. Il nous semble plutôt que l'État se défausse d'une partie de ses compétences en les transférant aux régions et fait glisser les missions des PsyEN sur les PP, CPE, professeurs documentalistes.

Par ailleurs, le cadre national de référence n'aborde pas la question de la qualité des interventions que les organismes mandatés par les régions vont mettre en œuvre dans les établissements, ni de les évaluer. **Le SNES propose** la création au niveau de la région académique d'une instance de régulation où l'Education Nationale pourra faire valoir ses responsabilités particulières pour le public scolaire.

Les IGEN disent être conscients des dérives possibles, ils feront des propositions dans leur rapport. Nous insistons sur les gardes fous à mettre en place pour empêcher les démarches commerciales, les conflits d'intérêts mais aussi pour vérifier les compétences des intervenants et mettre en place une charte déontologique. Nous proposons que des critères précis, des attendus par rapport aux intervenants soient énoncés.

Nous insistons sur la nécessaire évaluation des actions par un organisme indépendant et rappelons que le Conseil d'État l'a réintroduite après que le Sénat ait voulu la supprimer.

En ce qui concerne le « rapprochement des PsyEN » des établissements et la carte cible des CIO :

Nous avons rappelé l'importance des CIO (collectif de travail, accueil du public scolaire, non scolaire...). Les PsyEN, étant donné leur charge de travail ne seront pas plus en établissement s'ils ne sont plus en CIO, mais ils perdront en efficacité et en professionnalité.

Pascal Charvet semble prendre en compte la problématique de « l'isolement » des collègues s'il n'y a plus le CIO.

Les IGEN n'ont pas d'arguments pour justifier une nouvelle carte cible, ils se contentent de dire que les PsyEN ne sont les seuls à travailler dans le champ de l'orientation. Il y aurait donc trop de structures qui feraient la même chose !

Ils rappellent qu'un CIO par département sera conservé, que tous les CIO ne seront pas fermés mais sans plus donner de détails. Ce pourrait être un modèle calqué sur les réseaux d'établissements avec une tête de réseau! Plusieurs PsyEN pourraient être regroupés en établissement sans changer le statut, ni l'affectation administrative. Les PsyEN peuvent être affectés en CIO, puis travailler dans les établissements avec un établissement tête de réseau. Calendrier: Le rapport doit être rendu fin mars. Cependant, les IGEN continueront jusqu'à la fin de l'année à aller dans les académies. Ils nous proposent de nous revoir d'ici la fin de leur mission.